

BVGer D-2478/2014 vom 4. Juni 2014

Bundesverwaltungsgericht, 2014-06-04, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-2478_2014

FR: TAF D-2478/2014 du 4 juin 2014

IT: TAF D-2478/2014 del 4 giugno 2014

Regeste

Asile et renvoi (délai de recours raccourci)

Erwägungen

E. 1

Les recours sont rejetés.

E. 2

Les frais de procédure, d'un montant de 900 francs, sont supportés par les recourants. Ce montant doit être versé sur le compte du Tribunal dans les 30 jours dès l'expédition du présent arrêt.

E. 3

Dit arrêt est adressé au mandataire des recourants, à l'ODM, ainsi qu'à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Yanick Felley Christian Dubois Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.